

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	15
Nombre de voix délibérantes	15

L'An deux mil vingt-et-un, le neuf avril, à 18 heures 30, salle polyvalente, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, VERRET Geoffroy, GERMOND Michèle, TAILLANDIER Stéphane, CHARREAU Julien, ASSAIRI Lucie, GUERIN Olivier, CINTRAT Christian, LEGRET Antoine, HOUVET Gaël, BARBET Dominique, HUBERT Patrice, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard.

Date de convocation : 01/04/2021

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

Mme Nathalie BERTU, Secrétaire de mairie assistait également au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021.

Délibération 08-2021

CONVENTION ATD VOIRIE 2021 avec Eure-et-Loir Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'Eure-Loir Ingénierie propose une mission d'accompagnement aux communes en matière de suivi de travaux de voirie et que la commune adhère à celle-ci en contrepartie d'une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention pour le suivi des travaux de voirie 2021 : La Herse, les Bruyères, La Lougère, L'Auberdière, Les Founeaux, les Orieux.

Le Conseil municipal sollicite l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie, délibère et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Délibération 09-2021

CONVENTION ATD Assistance administrative et juridique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), transfert de biens entre anciennes EPCI/communes aux nouveaux (elles) EPCI/ communes nouvelles, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc))
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an inférieur à 90 000 € HT (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intégrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission pour l'année 2021 est de 0,80€/hab DGF. Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- Décide d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,
- Approuve les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- S'engage à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration

Délibération 10-2021

CHANGEMENT STATUTS CDC TERRES DE PERCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa séance du 26 janvier 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes Terres de Perche afin d'ajouter dans sa compétence Tourisme, le château de La Loupe à la liste des sites qu'elle gère. Le projet d'aménagement du Château prévoit la mise en place d'activités ludiques (escapes games, adventures room, espace détente-bar...) qui permettra au site de devenir un pôle d'attrait touristique à l'échelle de la CDC.

Monsieur le Maire fait une présentation du projet au Conseil municipal.

La décision de modification des statuts par le conseil communautaire est soumise à l'approbation des Conseils municipaux des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée. Il est ainsi proposé aux conseillers d'approuver une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes.

Dans la partie N°3, la compétence « V- Tourisme-Loisirs » modifiée, est rédigée de la manière suivante :

« Tourisme – Loisirs

Au-delà des missions obligatoires d'un Office de Tourisme (accueil, information et promotion), la Communauté de communes assure également les compétences facultatives suivantes :

- *Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,*
- *Exploitation d'installations touristiques et de loisirs :*

- *Domaine de l'Abbaye à Thiron-Gardais (Jardins, boutique, visites guidées, activités récréatives, Escape game...)*
- **Château de La Loupe :**
 - **Totalité du bâtiment à l'exception des 2^{ème} et 3^{ème} étage, de la salle n°3 du 1^{er} étage et de la salle du billard**
 - **Totalité des annexes du château et de leurs équipements (terrasse, cour intérieure et extérieure, douves à l'exception du stand de tir)**
- *Base de Loisirs à Fontaine-Simon*
- *Organisation de fêtes et de manifestations culturelles d'envergure intercommunale.*
 - *Soutien aux animations et manifestations culturelles du territoire :*
 - *Coordination des agendas*
 - *Edition d'un calendrier des manifestations*
 - *Soutien à la communication*
- *Création, aménagement et entretien de la signalétique des circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo...). Promotion de ces circuits.*
- *Accompagnement des professionnels et porteurs de projets en lien avec le tourisme.*
- *Création et exploitation d'hébergements touristiques sur des propriétés de la Communauté de communes.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification statutaire dans les conditions ci-dessus.

Délibération 11-2021

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC : PRISE DE LA COMPETENCE « MOBILITE »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa séance du 23 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes Terres de Perche afin d'ajouter la compétence Mobilité à ses statuts.

Monsieur le Maire fait une présentation du projet au conseil municipal.

La décision de modification des statuts par le conseil communautaire est soumise à l'approbation des Conseils municipaux des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée. Il est ainsi proposé aux conseillers d'approuver une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CDC afin d'y intégrer la compétence Mobilité afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre.

En revanche, l'ensemble des services de transports actuellement mis en place par la Région Centre Val de Loire ne seront pas repris par la communauté de communes mais maintenus par le Conseil Régional.

Christophe BORDIER rajoute La loi d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de supprimer les zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en faisant en sorte que la totalité du territoire français soit couverte par des autorités organisatrices de la mobilité d'ici le 1^{er} juillet 2021.

Une taxe pour les entreprises de plus de 11 salariés pourrait aider à financer d'éventuels projets. ce qui correspondrait à environ 200 000 euros pour notre territoire.

Délibération 12-2021

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour créer une adresse, il faut une délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer trois adresses :

- N°2 Le Champ du Chemin
- N° 4 Le Champ du Chemin
- N° 1 Les Vergers

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

Délibération 13-2021

SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une dérogation avait été accordée pour que les semaines scolaires soient de 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Le Conseil d'école a délibéré pour un maintien de la semaine à 4 jours.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte le maintien de la semaine à 4 jours.

Délibération 14-2021

LOCATION D'UN GARAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un garage appartenant à la commune rue de La Liberté est libre.

Il est proposé de le louer à la somme de cinquante euros par mois à compter du 01/05/2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte le prix fixé pour la location du garage et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Délibération 15-2021

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2020-14 du 15/11/2020 incorporant la parcelle ZX numéro 33, un bien sans maître dans le domaine communal privé. du 30/03/2017, la commune avait délibéré pour approuver la cession de la parcelle cadastré ZW numéro 4 d'une superficie de 1 050 m² située en zone Naturelle au prix de 1 800 euros.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

- Pour la cession de cette parcelle cadastrée ZX numéro 33 pour une contenance de 7180 m² au lieudit « Le Bois Coquet » sur la commune de Saint-Victor-de-Buthon
- Pour un prix de vente de cinq mille euros.
- Propose de consulter les riverains dans un premier temps pour proposer à la vente la parcelle citée ci-dessous.

Un courrier sera envoyé aux riverains en notifiant le prix de la parcelle.

Les frais d'acte notarial pour la rédaction de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte de proposer la parcelle ci-dessus aux riverains au prix de cinq mille euros.

Délibération 16-2021

DEMOLITION ET IMPLANTATION DE CLOTURE PAYSAGERE

En attente du modèle du PETR....

Délibération 17-2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir consulté la liste des associations ayant sollicité la commune dans la perspective de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2021, le conseil, après en avoir débattu, décide :

- Le vote d'un crédit global de 3250 € au titre des subventions 2021 aux associations au compte 6574

1	Amicale des sapeurs-pompiers	400
2	Coopérative scolaire	250
3	Amicale des anciens combattants	250
4	Comice agricole	50
5	Prévention routière	45
6	Ligue contre le cancer	15
7	Association des Parents d'Elèves	200
8	Collectionneurs des portes du Perche	30
9	ADMR	100
10	Association Française des sclérosés en plaque	25
11	Association Française contre les myopathies	100
12	Croix rouge	25
13	Comité de jumelage	150
14	Association neuropsychiatrique Bonneval	25
15	Les aînés Loupéens	30
16	Ass paralysés de France	30
17	St Victor Cynégétique	150
18	<i>Participation Hôpital de La Loupe</i>	300
	TOTAL	

Cette enveloppe budgétaire et la première répartition proposée sont adoptées à l'unanimité.

Délibération 18-2021

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2021 et le soumet à la délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux pour 2021,

VOTE le taux des 2 taxes locales pour l'année 2021 :

Taxe foncière s/bâti	34.92 %
Taxe foncière s/non bâti	33.86 %

soit un produit attendu de 173 607 €

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

Délibération 19-2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2020 du budget de la commune.

Le compte du receveur est annexé à la présente délibération et est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître :

Recettes de fonctionnement 318 187.24 € Dépenses de fonctionnement 267 009.59 €

Recettes d'investissement 530 659.05 € Dépenses d'investissement 241 422.63 €

-un excédent d'exploitation de 222 821.81 €

-un excédent d'Investissement de 283 565.48 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 506 387.29 €

avec des restes à réaliser en dépenses investissement : 158 544.67 euros et en recettes d'investissement de 208 126.02 euros soit + 49 581.35 euros.

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

Délibération 20-2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDEGT ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2020 du budget assainissement.

Le compte du receveur est annexé à la présente délibération et est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Vu l'excédent d'exploitation cumulé s'élevant à 36 850.89 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à - 26 365.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au B.P. 2021 l'excédent d'exploitation comme suit :

-Report à l'article 002 à la section de fonctionnement	10 485.34 €
-Report à l'article 001 de la section d'investissement	26 365.55 €
- Aux recettes d'investissement au compte 1068	26 365.55

Délibération 21-2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2020 du budget EAU.

Le compte du receveur est annexé à la présente délibération et est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître :

Recettes de fonctionnement 24 286.07 € Dépenses de fonctionnement 4 830.48 €

Recettes d'investissement 4 588.48 € Dépenses d'investissement 11 171.38 €

-un excédent d'exploitation de 19 455.59 €

-un déficit d'Investissement de - 6582.90 €

soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 12 872.69 €

affecte au 001 en recettes investissement + 27 257.32 €

au 002 en recettes de fonctionnement + 134 836.99 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

Délibération 22-2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET Boulangerie

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2020 du budget boulangerie.

Le compte du receveur est annexé à la présente délibération et est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître :

Recettes de fonctionnement	0 €	Dépenses de fonctionnement	2 975.64 €
Recettes d'investissement	15 200.00 €	Dépenses d'investissement	16 368.76 €
-un déficit d'exploitation de		- 2 975.64 €	
-un déficit d'Investissement de		- 1 168.76 €	

soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de - 4 144.40 €

décide d'affecter :

au 001 en dépenses d'investissement - 2 904.39 €

au 1068 en recettes d'investissement + 1 654.71 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

Délibération 23-2021

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Après avoir entendu le Budget Primitif 2021 de la commune

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

560 106.48 € en section d'exploitation

633 030.74 € en section d'investissement

Délibération 24-2021

BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Budget Primitif 2021 de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

50 382.69 € en section d'exploitation

61 203.89 € en section d'investissement

Délibération 25-2021

BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE EAU

Après avoir entendu le Budget Primitif 2021 de l'eau et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

144 836.99 € en section d'exploitation

39 105.32 € en section d'investissement

Délibération 26-2021

BUDGET PRIMITIF 2021 BOULANGERIE

Après avoir entendu le Budget Primitif 2021 de la Boulangerie et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 Boulangerie qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

11 468.00 € en section d'exploitation
28 281.45 € en section d'investissement

Délibération 27-2021

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Au vu de la délibération précédente, et afin de restaurer à terme l'équilibre du budget annexe assainissement, il est proposé, à compter de 2021, une augmentation de la redevance d'assainissement collectif sur la base suivante :

- Part fixe : **90 €** au lieu de 80 €
- Le m3 **1.80 € au lieu de 1.65€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation en 2021 de la redevance d'assainissement collectif sur la base précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y aura des travaux sur le lagunage à prévoir dans l'avenir, le bassin devra être vidé.

Des subventions du budget communal ont été versées pendant des années au budget assainissement afin de pouvoir équilibrer les sections, il sera possible de récupérer ces subventions lorsque qu'il y aura transfert de compétences à la CdC en 2026.

DIVERSES

- Monsieur le Maire

Informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, il faut répertorier toutes les entreprises sur le territoire et les interroger sur leur éventuel développement dans l'avenir afin de le prévoir dès maintenant car il ne sera plus possible ensuite d'étendre une entreprise hors zone artisanale. Une zone d'office sera prévue pour les entreprises actuelles.

Informe le Conseil municipal que la commune est éligible au plan de relance cantines scolaires en milieu rural. Le four de la cantine aurait besoin d'être remplacé. Une demande de subvention sera demandée pour le changement du four.

Informe le Conseil municipal que la commission départementale a validé les dossiers pour les futurs repreneurs de la boulangerie. La réponse pour leur dossier auprès des organismes bancaires serait autour du 15 avril 2021 pour une éventuelle ouverture en juin 2021.

Fait part au Conseil municipal que l'assurance GROUPAMA a remboursé les dégâts du poteau incendie renversé par le propriétaire du champ. Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal à savoir déplacer ce poteau mal placé qui risque d'être souvent endommagé.

Le Conseil municipal décide de procéder au déplacement de ce poteau en demandant une participation au propriétaire de 50 pour 100.

Le devis établi par SUEZ est de 6 163.72 euros TTC. Un courrier sera transmis à l'intéressé.

Informe le Conseil municipal que le Maire de Roesbrugge transmet toutes ses amitiés aux Saints-Victoriens.

- Stéphane TAILLANDIER

Demande s'il serait envisageable d'installer une réserve d'eau vers les lieudits dépourvus de bornes à incendie.

Monsieur le Maire répond qu'il se renseignera sur les possibilités et les subventions possibles.

- Michèle GERMOND

Informe le Conseil municipal que le Syndicat scolaire a voté son compte administratif 2020 et son budget primitif 2021.

Le Syndicat scolaire a délibéré pour la continuité des semaines à 4 jours.

La répartition des charges par rapport aux communes pourrait évoluer, cela ne changerait rien pour la commune de Saint-Victor de Buthon.

- Geoffroy VERREY

Fait part au Conseil municipal de sa réunion au SIRTOM du 18/03/2021. Le Compte administratif 2020 et le Budget primitif 2021 ont été votés.

Les tonnages sont en baisse sauf pour les ordures ménagères.

Interrogation sur la tarification, elle pourrait éventuellement devenir incitative.

Informe le Conseil municipal que la commission fleurissement s'est réunie. Le Rond-point des amitiés sera exclu car des travaux seront effectués.

Une réflexion est engagée sur le mur de la mairie, le diminuer est envisagé afin d'aérer le devant de la mairie et mettre des jardinières. La commission travaux va se réunir un samedi matin pour étudier cette possibilité.

- Christophe BORDIER

Informe des orientations budgétaires de la Communauté de Communes Terres de Perche avec pour principales remarques :

-Le projet de développement au Château est de 664 000 euros HT et subventionné.

-Le déficit de l'espace aquatique à Fontaine-Simon a augmenté, il est de 290 000 euros dû à la crise sanitaire, des travaux sont prévus.

-Construction d'un abri pour vélo à la grange Aux Dimes à Thiron Gardais.

La campagne de vaccination se poursuit, elle s'ouvrira beaucoup plus à partir du 16 avril.

Les bénévoles sont les bienvenus pour l'organisation de cette vaccination.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel
CERCEAU**

**Christophe
BORDIER**

**Geoffroy
VERRET**

**Michèle
GERMOND**

**Stéphane
TAILLANDIER**

**Julien
CHARREAU**

**Lucie
ASSAIRI**

**Olivier
GUERIN**

**Christian
CINTRAT**

**Antoine
LEGRET**

**Gaël
HOUVET**

**Dominique
BARBET**

**Patrice
HUBERT**

**Patricia
LHEUREUX-BIORT**

**Bernard
MOREAU**